

GEMEENSCHAPS- EN GEWESTREGERINGEN
GOVERNEMENTS DE COMMUNAUTE ET DE REGION
GEMEINSCHAFTS- UND REGIONALREGIERUNGEN

COMMUNAUTE FRANÇAISE — FRANSE GEMEENSCHAP

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE

[C – 2020/21126]

28 MAI 2020. — Décret modifiant certaines dispositions du décret du 8 février 1999 relatif aux fonctions et titres des membres du personnel enseignant des Hautes Ecoles organisées ou subventionnées par la Communauté française

Le Parlement de la Communauté française a adopté et Nous, Gouvernement, sanctionnons ce qui suit:

CHAPITRE I^{er}. — *Annexes*

Article 1^{er}. Dans le décret du 8 février 1999 relatif aux fonctions et titres des membres du personnel enseignant des hautes écoles organisées ou subventionnées par la Communauté française, l'annexe 1^{re} est remplacée par l'annexe 1^{re} du présent décret.

Art. 2. Dans le même décret, l'annexe 2 est remplacée par l'annexe 2 du présent décret.

CHAPITRE II. — *Dispositions transitoires*

Art. 3. Dans l'annexe 1^{re}:

1° Le cours intitulé « Pratique en bureautique » correspond au cours anciennement intitulé « Bureautique » ;

2° Le cours intitulé « Pratique en communication et écriture multimédia » correspond au cours anciennement intitulé « Pratique en communication ».

Art. 4. La table de correspondance entre l'intitulé des titres requis visés aux annexes 1 et 2 et l'intitulé des titres requis applicables au jour qui précède l'entrée en vigueur du présent décret est établie conformément à l'annexe 3 du présent décret.

Art. 5. § 1. Les membres du personnel qui, avant l'entrée en vigueur du présent décret, ont été désignés ou engagés à titre temporaire pour une période indéterminée, ainsi que les membres du personnel qui ont été nommés ou engagés à titre définitif avant la même date, sont réputés avoir été, selon le cas, désignés ou engagés à titre temporaire pour une durée indéterminée, ou nommés ou engagés à titre définitif, pour les cours visés aux annexes du présent décret qui correspondent aux prestations qu'ils ont effectuées.

Les membres du personnel visés à l'alinéa 1^{er} conservent le bénéfice de l'échelle barémique qui leur était applicable au jour qui précède l'entrée en vigueur du présent décret.

§ 2. Les membres du personnel qui, avant l'entrée en vigueur du présent décret, ont été désignés ou engagés à titre temporaire pour une durée déterminée sont réputés avoir été engagés à titre temporaire pour une durée déterminée pour les cours visés aux annexes du présent décret qui correspondent aux prestations qu'ils ont effectuées.

Ils conservent le bénéfice de l'échelle barémique qui leur était applicable au jour qui précède l'entrée en vigueur du présent décret.

Promulguons le présent décret, ordonnons qu'il soit publié au *Moniteur belge*.

Bruxelles, le 28 mai 2020.

Le Ministre-Président,
P.-Y. JEHOLET

Le Vice-Président et Ministre du Budget, de la Fonction publique,
de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement,
Fr. DAERDEN

La Vice-Présidente et Ministre de l'Enfance,
de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des Femmes,
B. LINARD

La Ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires,
de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles,
V. GLATIGNY

La Ministre de l'Éducation,
C. DESIR

—
Note

Session 2019-2020

Documents du Parlement. – Projet de décret, n° 82-1. – Rapport de commission, n° 82-2. – Amendement(s) en séance, n°82-3 - Texte adopté en séance plénière, n° 82-4.

Compte rendu intégral. – Discussion et adoption. - Séance du 27 mai 2020.

Annexe n° 1 au décret modifiant certaines dispositions du décret du 8 février 1999 relatif aux fonctions et titres des membres du personnel enseignant des hautes écoles organisées ou subventionnées par la Communauté française

« ANNEXE 1^{re}. - Liste des titres requis pour les cours à conférer requérant un grade de bachelier »

Cours à conférer	Titres requis
Ateliers de formation professionnelle	Un titre requis tel que fixé par le gouvernement en application des articles 7, 16 et 263 du décret du 11 avril 2014 réglementant les titres et fonctions dans l'enseignement fondamental et secondaire organisé et subventionné par la Communauté française
Pratique en bureautique	a. le diplôme de Bachelier – AESI, orientation sciences économiques et sciences économiques appliquées, ou b. le diplôme de Bachelier : assistant de direction c. le diplôme de Bachelier - AESI complété par le diplôme permettant d'enseigner en secrétariat-bureautique dans l'enseignement secondaire et en bureautique dans l'enseignement supérieur de type court délivré par le jury institué par le Gouvernement, ou d. le diplôme de Bachelier : Instituteur(trice) primaire complété par le diplôme susvisé, ou e. le diplôme de cours techniques supérieurs du premier degré (Secrétariat ou commerce), complété par le diplôme susvisé.
Coupe et couture	a. le diplôme de Bachelier – AESI, orientation habillement, ou b. le diplôme de Bachelier en textile, orientation technique de mode
Pratique en diététique	le diplôme de Bachelier en diététique
Economie domestique	le diplôme de Bachelier – AESI, orientation économie familiale et sociale
Pratique de l'accompagnement psycho-éducatif	a. le diplôme de Bachelier : Educateur(trice) spécialisé(e) en accompagnement psycho-éducatif, ou b. le diplôme de Bachelier : Assistant en psychologie
Pratique des activités socio sportives	le diplôme de Bachelier : Educateur(trice) spécialisé(e) en activités socio sportives
Pratique en art, culture et techniques artistiques	a. un diplôme de Bachelier de l'enseignement supérieur artistique de type court, ou b. un diplôme de Bachelier de la catégorie arts appliqués, ou c. un diplôme de Bachelier-Agrégé(e) de l'enseignement secondaire inférieur dans l'orientation Arts plastiques
Pratique en art, culture et techniques artistiques dans une spécificité à préciser	Un ou des titre(s) en relation avec la spécificité visée que la Haute Ecole choisit parmi la liste ci-dessous a. un diplôme de Bachelier de l'enseignement supérieur artistique de type court, ou b. un diplôme de Bachelier de la catégorie arts appliqués, ou c. le diplôme de Bachelier en techniques graphiques, toutes orientations, ou d. le diplôme de Bachelier en techniques de l'image, toutes orientations
Pratique en audiologie	a. le diplôme de Bachelier en audiologie, ou b. le diplôme de Bachelier en logopédie
Pratique en bandagisterie, orthésologie, prothésologie	le diplôme de Bachelier en bandagisterie – orthésologie - prothésologie
Pratique en communication et écriture multimédia	a. le diplôme de Bachelier en communication, ou b. le diplôme de Bachelier en techniques de l'image, toutes orientations, ou c. le diplôme de Bachelier en techniques graphiques, toutes orientations, ou d. le diplôme de Bachelier en écritures multimédia, ou e. le diplôme de Bachelier en relations publiques
Pratique en ergothérapie	le diplôme de Bachelier en ergothérapie
Pratique en gestion des ressources humaines	a. le diplôme de Bachelier en gestion des ressources humaines, ou b. le diplôme de Bachelier : Conseiller social
Pratique en gestion hôtelière	le diplôme de Bachelier en gestion hôtelière
Pratique en logopédie	le diplôme de Bachelier en logopédie

Cours à conférer	Titres requis
Pratique en obstétrique	le diplôme de Bachelier : Sage-femme
Pratique en podologie - podothérapie	le diplôme de Bachelier en podologie - podothérapie
Pratique en psychologie	le diplôme de Bachelier : Assistant(e) en psychologie
Pratique en psychomotricité	a. le diplôme de Bachelier en psychomotricité, ou b. un diplôme de Bachelier complété par la spécialisation en psychomotricité
Pratique en service social	a. le diplôme de bachelier : Assistant(e) social(e), ou b. le diplôme de bachelier : Conseiller(e) social(e)
Pratique en soins infirmiers	le diplôme de Bachelier : infirmier responsable de soins généraux
Pratique en technologie en imagerie médicale	le diplôme de Bachelier : Technologue en imagerie médicale
Pratique en tourisme	le diplôme de Bachelier en Management du tourisme et des loisirs
Travaux pratiques en architecture des jardins et du paysage	le diplôme de Bachelier en architecture des jardins et du paysage
Travaux pratiques en bibliothéconomie	a. le diplôme de Bachelier : Bibliothécaire - Documentaliste, ou b. un diplôme de Bachelier complété par le certificat d'aptitude à tenir une bibliothèque publique, ou c. un diplôme de Bachelier complété par le brevet à tenir une bibliothèque publique
Travaux pratiques en chimie	le diplôme de Bachelier en chimie, toutes orientations
Travaux pratiques en construction	le diplôme de Bachelier en construction
Travaux pratiques en éco-packaging	le diplôme de Bachelier en éco-packaging
Travaux pratiques en électronique	a. le diplôme de Bachelier en électronique, toutes orientations, ou b. le diplôme de Bachelier en informatique et systèmes, toutes orientations, ou c. le diplôme de Bachelier en biotechnique
Travaux pratiques en informatique	a. le diplôme de Bachelier en informatique et systèmes, toutes orientations, ou b. le diplôme de Bachelier en informatique de gestion, ou c. le diplôme de Bachelier en biotechnique
Travaux pratiques en mécanique, moteurs thermiques et expertise automobile	a. le diplôme de Bachelier en électromécanique, toutes orientations, ou b. le diplôme de Bachelier en automobile
Travaux pratiques en menuiserie	a. un titre du niveau supérieur du deuxième degré, ou b. le diplôme d'école ou de cours techniques supérieurs du premier degré
Travaux pratiques en techniques graphiques et infographiques	le diplôme de Bachelier en techniques graphiques, toutes orientations
Autres cours à conférer	Un titre de niveau supérieur du premier degré
Expertise particulière en (à préciser)	la notoriété professionnelle reconnue par le Gouvernement, en relation avec l'expertise particulière visée

Vu pour être annexé au décret modifiant certaines dispositions du décret du 8 février 1999 relatif aux fonctions et titres des membres du personnel enseignant des hautes écoles organisées ou subventionnées par la Communauté française.

Bruxelles, le 28 mai 2020.

Le Ministre-Président,

P.-Y. JEHOLET

La Ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles,

V. GLATIGNY

Annexe n° 2 au décret modifiant certaines dispositions du décret du 8 février 1999 relatif aux fonctions et titres des membres du personnel enseignant des hautes écoles organisées ou subventionnées par la Communauté française

« ANNEXE 2. - Liste des titres requis pour les cours à conférer requérant un grade de master »

Cours à conférer	Titres requis
Agronomie	<ul style="list-style-type: none"> a. le diplôme de Médecin vétérinaire, ou b. le diplôme de Master : bioingénieur en chimie et bioindustries, ou c. le diplôme de Master : bioingénieur en sciences et technologies de l'environnement, ou d. le diplôme de Master : bioingénieur en gestion des forêts et des espaces naturels, ou e. le diplôme de Master : bioingénieur en sciences agronomiques, ou f. le diplôme de Master en sciences de l'ingénieur industriel en agronomie, toutes orientations
Architecture des jardins et/ou du paysage	<ul style="list-style-type: none"> a. le diplôme de Master en architecture, ou b. le diplôme de Master : ingénieur civil architecte, ou c. le diplôme de Master : architecte paysagiste, ou d. le diplôme de Master en sciences de l'ingénieur industriel en agronomie, toutes orientations, ou e. le diplôme de Master : bioingénieur en sciences et technologies de l'environnement f. le diplôme de Master : bioingénieur en gestion des forêts et des espaces naturels g. le diplôme de Master : bioingénieur en sciences agronomiques
Art, culture et techniques artistiques	<ul style="list-style-type: none"> a. un diplôme de Master de l'enseignement supérieur artistique, ou b. un diplôme de Master en architecture, ou c. le diplôme de Master en arts du spectacle, ou d. le diplôme de Master en gestion culturelle
Art, culture et techniques artistiques dans une spécificité à préciser	<p>Un ou des titre(s) en relation avec la spécificité visée que la Haute Ecole choisit parmi la liste ci-dessous :</p> <ul style="list-style-type: none"> a. un diplôme de Master de l'enseignement supérieur artistique avec une option en rapport avec la spécificité visée, ou b. un diplôme de Master en architecture, ou c. le diplôme de Master en arts du spectacle, ou d. le diplôme de Master en gestion culturelle, ou e. s'il n'existe pas de titre visé aux points précédents, le diplôme de Bachelier en techniques de l'image, toutes orientations ou le diplôme de Bachelier en techniques graphiques, toutes orientations, complété par un diplôme de Master en gestion globale du numérique
Audiologie	<ul style="list-style-type: none"> a. le diplôme de Master en logopédie, ou b. le diplôme de Bachelier en audiologie complété par le Master en sciences de la santé publique
Bandagisterie, orthésilogie, prothésilogie	<p>le diplôme de Bachelier en bandagisterie – orthésilogie - prothésilogie complété par le Master en sciences de la santé publique</p>
Bibliothéconomie	<ul style="list-style-type: none"> a. un diplôme de Master complété par le certificat d'aptitude à tenir une bibliothèque publique, ou b. un diplôme de Master complété par le brevet à tenir une bibliothèque publique, ou c. un diplôme de Master complété par le diplôme de Bachelier - Bibliothécaire - Documentaliste, ou d. le diplôme de Master en sciences et technologies de l'information et de la communication

Cours à conférer	Titres requis
Biochimie	a. le diplôme de Médecin, ou b. le diplôme de Médecin vétérinaire, ou c. le diplôme de Master en sciences pharmaceutiques, ou d. le diplôme de Master : bioingénieur en chimie et bioindustries, ou e. le diplôme de Master : bioingénieur en sciences et technologies de l'environnement, ou f. le diplôme de Master : bioingénieur en gestion des forêts et des espaces naturels, ou g. le diplôme de Master : bioingénieur en sciences agronomiques, ou h. le diplôme de Master en biochimie et biologie moléculaire et cellulaire, ou i. le diplôme de Master en sciences chimiques, ou j. le diplôme de Master en sciences biomédicales, ou k. le diplôme de Master en sciences de l'ingénieur industriel en agronomie, toutes orientations, ou l. le diplôme de Master en sciences de l'ingénieur industriel, orientations chimie ou biochimie, ou m. le diplôme de Master en sciences agronomiques et industries du vivant, ou n. le diplôme de Master en génie analytique, orientation biochimie
Biologie	a. le diplôme de Médecin, ou b. le diplôme de Médecin vétérinaire, ou c. le diplôme de Master en sciences pharmaceutiques, ou d. le diplôme de Master en sciences biologiques, ou e. le diplôme de Master en biochimie et biologie moléculaire et cellulaire, ou f. le diplôme de Master en biologie des organismes et écologie, ou g. le diplôme de Master en bioinformatique et modélisation, ou h. le diplôme de Master : bioingénieur en chimie et bioindustries, ou i. le diplôme de Master : bioingénieur en sciences et technologies de l'environnement, ou j. le diplôme de Master : bioingénieur en gestion des forêts et des espaces naturels, ou k. le diplôme de Master : bioingénieur en sciences agronomiques, ou l. le diplôme de Master en sciences agronomiques et industries du vivant, ou m. le diplôme de Master ingénieur civil biomédical, ou n. le diplôme de Master en sciences de l'ingénieur industriel, orientation biochimie, ou o. le diplôme de Master en sciences de l'ingénieur industriel en agronomie, toutes orientations, ou p. le diplôme de Master en génie analytique, orientation biochimie, ou q. le diplôme de Master en sciences biomédicales
Chimie	a. le diplôme de Médecin, ou b. le diplôme de Médecin vétérinaire, ou c. le diplôme de Master en sciences pharmaceutiques, ou d. le diplôme de Master : ingénieur civil en chimie et sciences des matériaux, ou e. le diplôme de Master : ingénieur civil biomédical, ou f. le diplôme de Master : bioingénieur en chimie et bioindustries, ou g. le diplôme de Master en sciences chimiques, ou h. le diplôme de Master en biochimie et biologie moléculaire et cellulaire, ou i. le diplôme de Master en sciences de l'ingénieur industriel, orientations chimie, biochimie, génie énergétique durable, industrie, ou j. le diplôme de Master en sciences de l'ingénieur industriel en agronomie, toutes orientations, ou k. le diplôme de Master en génie analytique, orientation biochimie

Cours à conférer	Titres requis
Communication	a. le diplôme de Master en information et communication, ou b. le diplôme de Master en linguistique, ou c. le diplôme de Master en sciences et technologies de l'information et de la communication, ou d. le diplôme de Master en communication appliquée spécialisée - Animation socioculturelle et éducation permanente, ou e. le diplôme de Master en communication appliquée spécialisée - Éducation aux médias, ou f. le diplôme de master en communication appliquée spécialisée - Publicité et communication commerciale, ou g. le diplôme de Master en communication appliquée spécialisée - Relations publiques, ou h. le diplôme de Master en presse et information spécialisées, ou i. le diplôme de Master en communication appliquée - Animation socioculturelle et éducation permanente, ou j. le diplôme de Master en communication appliquée - Publicité et communication commerciale, ou k. le diplôme de Master en communication appliquée - Relations publiques ou l. le diplôme de Master en presse et information, ou m. le diplôme de Master en arts du spectacle et techniques de diffusion et de communication, toutes orientations, ou n. le diplôme de Master en journalisme, ou o. le diplôme de Master en communication, ou p. le diplôme de Master en communication multilingue, ou q. le diplôme de Master en Stratégie et analyse de la communication interactive et collaborative, ou r. le diplôme de Master en gestion globale du numérique
Construction	a. le diplôme de Master : ingénieur civil des constructions, ou b. Le diplôme de Master : ingénieur civil des mines et géologue, ou c. le diplôme de Master : ingénieur civil architecte, ou d. le diplôme de Master en architecture, ou e. le diplôme de Master en sciences de l'ingénieur industriel, orientations construction, génie énergétique durable, géomètre, industrie, ou f. le diplôme de Master en gestion de chantier spécialisé en construction durable
Dessin et éducation plastique	Un diplôme de Master du domaine des arts plastiques, visuels et de l'espace en relation avec la spécificité visée par la haute école
Diététique	a. le diplôme de Master en sciences biomédicales, ou b. le diplôme de Bachelier en diététique complété par le diplôme de Master en sciences de la santé publique
Droit	a. le diplôme de Master en droit, ou b. le diplôme de Master en criminologie, ou c. le diplôme de Master en administration publique, ou d. le diplôme de Master en gestion publique, toutes orientations, ou e. le diplôme de Master en sciences administratives
Education physique	le diplôme de Master en sciences de la motricité, toutes orientations

Cours à conférer	Titres requis
Electricité, électronique, informatique industrielle, télécommunications	a. le diplôme de Master : ingénieur civil physicien, ou b. le diplôme de Master : ingénieur civil électricien, ou c. le diplôme de Master : ingénieur civil en informatique, ou d. le diplôme de Master : ingénieur civil électromécanicien, ou e. le diplôme de Master en sciences physiques, ou f. le diplôme de Master en sciences spatiales, ou g. le diplôme de Master en sciences de l'ingénieur industriel, orientations Aérotechnique, Automatisation, Electricité, Electromécanique, Electronique, Génie énergétique durable, Industrie, Informatique, ou h. le diplôme de Master : ingénieur civil en aérospatiale
Electromécanique, mécanique, énergie	a. le diplôme de Master : ingénieur civil physicien, ou b. le diplôme de Master : ingénieur civil électromécanicien, ou c. le diplôme de Master : ingénieur civil mécanicien, ou d. le diplôme de Master en sciences de l'ingénieur industriel, orientations Aérotechnique, Automatisation, Electromécanique, Génies physique et nucléaire, Génie énergétique durable, Industrie, Mécanique, ou e. le diplôme de Master en sciences physiques, ou f. le diplôme de Master : ingénieur civil en aérospatiale, ou g. le diplôme de Master : ingénieur civil en chimie et sciences des matériaux
Ergothérapie	a. le diplôme de Bachelier en ergothérapie complété par le diplôme de Master en sciences de la santé publique, ou b. le diplôme de Bachelier en ergothérapie complété par le diplôme de Master en sciences du travail
Géographie	a. le diplôme de Master en sciences géographiques, toutes orientations, ou b. le diplôme de Master en sciences géologiques
Histoire	le diplôme de Master en histoire
Histoire de l'art	le diplôme de Master en histoire de l'art et archéologie, toutes orientations

Cours à conférer	Titres requis
Informatique de gestion	a. le diplôme de Master en sciences informatiques, ou b. le diplôme de Master en sciences et technologies de l'information et de la communication, ou c. le diplôme de Master : ingénieur civil biomédical, ou d. le diplôme de Master : ingénieur civil des constructions, ou e. le diplôme de Master : ingénieur civil des mines et géologue, ou f. le diplôme de Master : ingénieur civil électricien, ou g. le diplôme de Master : ingénieur civil électromécanicien, ou h. le diplôme de Master : ingénieur civil en aérospatiale, ou i. le diplôme de Master : ingénieur civil en chimie et science des matériaux, ou j. le diplôme de Master : ingénieur civil en informatique, ou k. le diplôme de Master : ingénieur civil en informatique et gestion, ou l. le diplôme de Master : ingénieur civil en mathématiques appliquées, ou m. le diplôme de Master : ingénieur civil en science des données, ou n. le diplôme de Master : ingénieur civil mécanicien, ou o. le diplôme de Master : ingénieur civil physicien, ou p. le diplôme de Master en sciences mathématiques, ou q. le diplôme de Master en statistiques, toutes orientations, ou r. le diplôme de Master en sciences actuarielles, ou s. le diplôme de Master en sciences physiques, ou t. le diplôme de Master en sciences spatiales, ou u. le diplôme de Master en sciences de l'ingénieur industriel, toutes orientations, ou v. le diplôme de Master en sciences de l'ingénieur industriel en agronomie, toutes orientations, ou w. le diplôme de Master : ingénieur de gestion, ou x. le diplôme de Master : ingénieur commercial, ou y. le diplôme de Master en gestion de l'entreprise, ou z. le diplôme de Master en sciences commerciales, ou aa. le diplôme de Master en architecture des systèmes informatiques, ou ab. le diplôme de Master en gestion globale du numérique
Interprétation (avec mention de la langue concernée)	le diplôme de Master en interprétation
Kinésithérapie	a. le diplôme de Master en kinésithérapie et réadaptation, ou b. le diplôme de Master en kinésithérapie
Langue française	a. le diplôme de Master en langues et lettres françaises et romanes, orientation générale, ou b. le diplôme de Master en langues et lettres françaises et romanes, orientation français langue étrangère, ou c. le diplôme de Master en langues et lettres anciennes, orientation classiques, ou d. le diplôme de langues et lettres anciennes et modernes
Langue(s) étrangère(s) [avec mention de la (des) langue(s) étrangère(s)]	a. le diplôme de Master en langues et lettres modernes, orientation générale, ou b. le diplôme de Master en langues et lettres modernes, orientation germaniques, ou c. le diplôme de Master en langues et lettres modernes, orientation slaves, ou d. le diplôme de Master en langues et lettres modernes, orientation orientales, ou e. le diplôme de master en langues et lettres modernes, orientation arabes, ou f. le diplôme de Master en langues et lettres françaises et romanes, toutes orientations ou g. le diplôme de Master en traduction, ou h. le diplôme de Master en interprétation, ou i. le diplôme de Master en linguistique

Cours à conférer	Titres requis
Langues anciennes	a. le diplôme de Master en langues et lettres anciennes, orientation classiques, ou b. le diplôme de Master en langues et lettres anciennes, orientations orientales, ou c. le diplôme de Master en langues et lettres anciennes et modernes
Logopédie	le diplôme de Master en logopédie
Morale	a. le diplôme de Master en philosophie délivré par un établissement d'enseignement non confessionnel, ou b. le diplôme de Master en sciences des religions et de la laïcité
Musique et éducation musicale	Un diplôme du domaine de la musique en relation avec la spécificité visée par la haute école
Obstétrique	a. le diplôme de Bachelier : Sage-femme complété par le Master en sciences de la santé publique, ou b. le diplôme de Bachelier : Sage-femme complété par le Master en sciences de la famille et de la sexualité
Pédagogie et méthodologie	le diplôme de Master en sciences de l'éducation
Philosophie	a. le diplôme de Master en philosophie, ou b. le diplôme de Master en éthique
Physique	a. le diplôme de Master : ingénieur civil biomédical, ou b. le diplôme de Master : ingénieur civil des constructions, ou c. le diplôme de Master : ingénieur civil des mines et géologue, ou d. le diplôme de Master : ingénieur civil électricien, ou e. le diplôme de Master : ingénieur civil électromécanicien, ou f. le diplôme de Master : ingénieur civil en aérospatiale, ou g. le diplôme de Master : ingénieur civil en chimie et science des matériaux, ou h. le diplôme de Master : ingénieur civil en informatique, ou i. le diplôme de Master : ingénieur civil en informatique et gestion, ou j. le diplôme de Master : ingénieur civil en mathématiques appliquées, ou k. le diplôme de Master : ingénieur civil en science des données, ou l. le diplôme de Master : ingénieur civil mécanicien, ou m. le diplôme de Master : ingénieur civil physicien, ou n. le diplôme de Master en sciences physiques, ou o. le diplôme de Master en sciences spatiales, ou p. le diplôme de Master en sciences mathématiques, ou q. le diplôme de Master en statistiques, toutes orientations, ou r. le diplôme de Master en sciences actuarielles, ou s. le diplôme de Master en sciences de l'ingénieur industriel, toutes orientations, ou t. le diplôme de Master en sciences de l'ingénieur industriel en agronomie, toutes orientations
Podologie - podothérapie	Le diplôme de Bachelier en podologie – podothérapie complété par un Master en sciences de la santé publique.
Psychologie	a. le diplôme de Master en sciences psychologiques, ou b. le diplôme de Master en sciences de l'éducation, ou c. le diplôme de Master en sciences de la famille et de la sexualité
Psychomotricité	a. Le diplôme de Bachelier en psychomotricité complété par un Master en sciences de la santé publique, ou b. Le diplôme de Master en kinésithérapie et réadaptation, ou c. le diplôme de Master en kinésithérapie, ou d. le diplôme de Master en sciences de la motricité, toutes orientations

Cours à conférer	Titres requis
Sciences biomédicales	a. le diplôme de Master en sciences biomédicales, ou b. le diplôme de Master en sciences pharmaceutiques, ou c. le diplôme de Médecin, ou d. le diplôme de Master en kinésithérapie, ou e. le diplôme de Master en kinésithérapie et réadaptation, ou f. le diplôme de Bachelier infirmier responsable de soins généraux complété par le Master en science de la santé publique, ou g. le diplôme de Master en sciences de la motricité, toutes orientations, ou h. le diplôme de Master : Ingénieur civil biomédical
Sciences économiques	a. le diplôme de Master en sciences économiques, toutes orientations, ou b. le diplôme de Master en sciences de gestion, ou c. le diplôme de Master : Ingénieur commercial, ou d. le diplôme de Master : Ingénieur de gestion, ou e. le diplôme de Master en administration publique, ou f. le diplôme de Master en gestion de l'entreprise, ou g. le diplôme de Master en sciences commerciales, ou h. le diplôme de Master en gestion publique, toutes orientations, ou i. le diplôme de Master en sciences administratives, ou j. le diplôme de Master en gestion des services généraux, ou k. le diplôme de Master en politique économique et sociale, ou l. le diplôme de Master : Ingénieur civil en informatique et gestion
Sciences mathématiques	a. le diplôme de Master : ingénieur civil biomédical, ou b. le diplôme de Master : ingénieur civil des constructions, ou c. le diplôme de Master : ingénieur civil des mines et géologue, ou d. le diplôme de Master : ingénieur civil électricien, ou e. le diplôme de Master : ingénieur civil électromécanicien, ou f. le diplôme de Master : ingénieur civil en aérospatiale, ou g. le diplôme de Master : ingénieur civil en chimie et science des matériaux, ou h. le diplôme de Master : ingénieur civil en informatique, ou i. le diplôme de Master : ingénieur civil en informatique et gestion, ou j. le diplôme de Master : ingénieur civil en mathématiques appliquées, ou k. le diplôme de Master : ingénieur civil en science des données, ou l. le diplôme de Master : ingénieur civil mécanicien, ou m. le diplôme de Master : ingénieur civil physicien, ou n. le diplôme de Master en sciences mathématiques, ou o. le diplôme de Master en statistiques, toutes orientations, ou p. le diplôme de Master en sciences actuarielles, ou q. le diplôme de Master en sciences physiques, ou r. le diplôme de Master en sciences spatiales, ou s. le diplôme de Master en sciences de l'ingénieur industriel, toutes orientations ou t. le diplôme de Master en sciences de l'ingénieur industriel en agronomie, toutes orientations
Sciences politiques	a. le diplôme de Master en sciences politiques, toutes orientations, ou b. le diplôme de Master en administration publique, ou c. le diplôme de Master en gestion publique, toutes orientations, ou d. le diplôme de Master en sciences administratives, ou e. le diplôme de Master en études européennes

Cours à conférer	Titres requis
Sciences religieuses	a. le diplôme de Master en philosophie [délivré par un établissement d'enseignement confessionnel], ou b. le diplôme de Master en théologie, ou c. le diplôme de Master en études bibliques, ou d. le diplôme de Master en sciences des religions, ou e. le diplôme de Master en sciences des religions et de la laïcité
Sciences sociales	a. le diplôme de Master en sociologie, ou b. le diplôme de Master en anthropologie, ou c. le diplôme de Master en sciences du travail, ou d. le diplôme de Master en politique économique et sociale, ou e. le diplôme de Master en sciences politiques, toutes orientations, ou f. le diplôme de Master en gestion des ressources humaines, ou g. le diplôme de Master en sciences de la population et du développement, ou h. le diplôme de Master en ingénierie et action sociales
Sciences technologiques	a. le diplôme de Master : ingénieur civil biomédical, ou b. le diplôme de Master : ingénieur civil des constructions, ou c. le diplôme de Master : ingénieur civil des mines et géologue, ou d. le diplôme de Master : ingénieur civil électricien, ou e. le diplôme de Master : ingénieur civil électromécanicien, ou f. le diplôme de Master : ingénieur civil en aérospatiale, ou g. le diplôme de Master : ingénieur civil en chimie et science des matériaux, ou h. le diplôme de Master : ingénieur civil en informatique, ou i. le diplôme de Master : ingénieur civil en informatique et gestion, ou j. le diplôme de Master : ingénieur civil en mathématiques appliquées, ou k. le diplôme de Master : ingénieur civil en science des données, ou l. le diplôme de Master : ingénieur civil mécanicien, ou m. le diplôme de Master : ingénieur civil physicien, ou n. le diplôme de Master : bioingénieur en chimie et bioindustries, ou o. le diplôme de Master : bioingénieur en sciences et technologies de l'environnement, ou p. le diplôme de Master : bioingénieur en gestion des forêts et des espaces naturels, ou q. le diplôme de Master : bioingénieur en sciences agronomiques, ou r. le diplôme de Master en sciences de l'ingénieur industriel, toutes orientations, ou s. le diplôme de Master en sciences de l'ingénieur industriel en agronomie, toutes orientations
Service social	le diplôme de Bachelier : assistant social complété par un Master de la liste prévue pour les cours à conférer « Sciences sociales », « Psychologie », « Droit » et Communication »
Sociologie	a. le diplôme de Master en sociologie, ou b. le diplôme de Master en anthropologie, ou c. le diplôme de Master en sociologie et anthropologie
Soins infirmiers	a. le diplôme de Bachelier infirmier responsable en soins généraux complété par le Master en sciences de la santé publique, ou b. le diplôme de Bachelier infirmier responsable en soins généraux complété par le Master en sciences de la famille et de la sexualité.

Cours à conférer	Titres requis
Techniques de développements en informatique	a. le diplôme de Master : ingénieur civil en informatique, ou b. le diplôme de Master : ingénieur civil en informatique et gestion, ou c. le diplôme de Master en sciences de l'ingénieur industriel, orientations électronique ou informatique, ou d. le diplôme de Master en sciences informatiques, ou e. le diplôme de Master en sciences physiques, ou f. le diplôme de Master en sciences mathématiques, ou g. le diplôme de Master en architecture des systèmes informatiques
Techniques graphiques et infographiques	a. le diplôme de Master en architecture, ou b. le diplôme de Master : ingénieur civil architecte, ou c. le diplôme de Master : ingénieur civil en informatique, ou d. le diplôme de Master en sciences de l'ingénieur industriel, orientation informatique, ou e. le diplôme de Master en sciences informatiques, ou f. le diplôme de Master en sciences et technologies de l'information et de la communication, ou g. le diplôme de Master en arts plastiques, visuels et de l'espace, toutes orientations, ou h. le diplôme de Master en gestion globale du numérique
Technologie en imagerie médicale	Le diplôme de Bachelier : Technologue en imagerie médicale, complété par le Master en sciences de la santé publique
Textile, emballage et conditionnement	a. le diplôme de Master ingénieur civil en chimie et science des matériaux, ou b. le diplôme de Master en sciences chimiques, ou c. le diplôme de Master en sciences de l'ingénieur industriel, orientation chimie, ou d. le diplôme de Master en sciences de l'ingénieur industriel en agronomie, toutes orientations
Tourisme	le diplôme de Master en sciences et gestion du tourisme et des loisirs
Traduction (avec mention de la langue concernée)	le diplôme de Master en traduction
Expertise particulière en (préciser)	la notoriété professionnelle reconnue par le Gouvernement, en relation avec l'expertise particulière visée
Autres cours à conférer	a. un titre du niveau supérieur du troisième degré, ou b. pour les cours à conférer pour lesquels il n'existe pas de formation dans une institution universitaire, une Haute Ecole ou un établissement d'enseignement supérieur de type long : - un titre du niveau supérieur du deuxième degré - un titre du niveau supérieur du premier degré

Vu pour être annexé au décret modifiant certaines dispositions du décret du 8 février 1999 relatif aux fonctions et titres des membres du personnel enseignant des hautes écoles organisées ou subventionnées par la Communauté française.

Bruxelles, le 28 mai 2020.

Le Ministre-Président,

P.-Y. JEHOLET

La Ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles,

V. GLATIGNY

Annexe n° 3 au décret modifiant certaines dispositions du décret du 8 février 1999 relatif aux fonctions et titres des membres du personnel enseignant des hautes écoles organisées ou subventionnées par la Communauté française

« ANNEXE 3. - Table de correspondance entre les anciens et nouveaux titres requis des annexes 1 et 2

Annexe 1 Liste des titres requis pour les cours à conférer requérant un grade de bachelier		
Cours à conférer	Ancien(s) Titre(s) requis Annexe 1 ^{re} avant l'entrée en vigueur du présent décret	Nouveau(x) Titre(s) requis Annexe 1 ^{re} du présent décret
Atelier de formation professionnelle	Un titre requis visé aux articles 6 à 8 de l'arrêté de l'exécutif de la Communauté française du 22 avril 1969 fixant les titres requis des membres du personnel directeur et enseignants, du personnel auxiliaire d'éducation, du personnel paramédical, du personnel psychologique, du personnel social des établissements préscolaires, primaire, spécial, moyen, technique, artistique, de promotion sociale et supérieur non universitaire de la Communauté française et des internats dépendant de ces établissements, selon le niveau d'enseignement concerné.	Un titre requis tel que fixé par le gouvernement en application des articles 7, 16 et 263 du décret du 11 avril 2014 réglementant les titres et fonctions dans l'enseignement fondamental et secondaire organisé et subventionné par la Communauté française
Pratique en bureautique	a. le diplôme de Bachelier - AESI dans la sous-section sciences économiques et sciences économiques appliquées	a. le diplôme de Bachelier – AESI, orientation sciences économiques et sciences économiques appliquées
	e. le diplôme de sténographie et de dactylographie-traitement de texte dans les établissements d'enseignement secondaire et d'enseignement supérieur de type court délivré par un jury de la Communauté française	supprimé
Coupe et couture	a. le diplôme de Bachelier - AESI dans la sous-section habillement	a. le diplôme de Bachelier – AESI, orientation habillement
	b. le diplôme de Bachelier en textile	b. le diplôme de Bachelier en textile, orientation technique de mode
Economie domestique	le diplôme de Bachelier – AESI, dans la sous-section économie familiale et sociale	le diplôme de Bachelier – AESI, orientation économie familiale et sociale
Pratique en art, culture et techniques artistiques	c. un diplôme de Bachelier-Agrégé(e) de l'enseignement secondaire inférieur dans la sous-section Arts plastiques	c. un diplôme de Bachelier-Agrégé(e) de l'enseignement secondaire inférieur dans l'orientation Arts plastiques
Pratique en art, culture et techniques artistiques dans une spécificité à préciser	c. le diplôme de Bachelier en techniques graphiques	c. le diplôme de Bachelier en techniques graphiques, toutes orientations
	d. le diplôme de Bachelier en techniques de l'image	d. le diplôme de Bachelier en techniques de l'image, toutes orientations
Pratique en communication et écriture multimédia	b. le diplôme de Bachelier en techniques de l'image	b. le diplôme de Bachelier en techniques de l'image, toutes orientations
	c. le diplôme de Bachelier en techniques graphiques	c. le diplôme de Bachelier en techniques graphiques, toutes orientations
Pratique en soins infirmiers	le diplôme de Bachelier en soins infirmiers	le diplôme de Bachelier : infirmier responsable de soins généraux
Travaux pratiques en électronique	a. le diplôme de Bachelier en électronique	a. le diplôme de Bachelier en électronique, toutes orientations
	b. le diplôme de Bachelier en informatique et systèmes	b. le diplôme de Bachelier en informatique et systèmes, toutes orientations

Annexe 1 Liste des titres requis pour les cours à conférer requérant un grade de bachelier		
Cours à conférer	Ancien(s) Titre(s) requis Annexe 1 ^{re} avant l'entrée en vigueur du présent décret	Nouveau(x) Titre(s) requis Annexe 1 ^{re} du présent décret
Travaux pratiques en informatique	a. le diplôme de Bachelier en informatique et systèmes	a. le diplôme de Bachelier en informatique et systèmes, toutes orientations
Travaux pratiques en mécanique, moteurs thermiques et expertise automobile	a. le diplôme de Bachelier en électromécanique	a. le diplôme de Bachelier en électromécanique, toutes orientations
Travaux pratiques en techniques graphiques et infographiques	le diplôme de Bachelier en techniques graphiques	le diplôme de Bachelier en techniques graphiques, toutes orientations

Annexe 2 Liste des titres requis pour les cours à conférer requérant un grade de master		
Cours à conférer	Ancien(s) Titre(s) requis Annexe 2 avant l'entrée en vigueur du présent décret	Nouveau(x) Titre(s) requis Annexe 2 du présent décret
Agronomie	b. le diplôme de Master bio ingénieur	b. le diplôme de Master : bioingénieur en chimie et bioindustries c. le diplôme de Master : bioingénieur en sciences et technologies de l'environnement d. le diplôme de Master : bioingénieur en gestion des forêts et des espaces naturels e. le diplôme de Master : bioingénieur en sciences agronomiques
	c. le diplôme de Master en sciences de l'ingénieur industriel en agronomie	f. le diplôme de Master en sciences de l'ingénieur industriel en agronomie, toutes orientations
	d. le diplôme de Master en sciences agronomiques	supprimé
Architecture des jardins et/ou du paysage	d. le diplôme de Master en sciences de l'ingénieur industriel en agronomie – finalité horticulture	d. le diplôme de Master en sciences de l'ingénieur industriel en agronomie, toutes orientations
	e. le diplôme de Master bio ingénieur : sciences agronomiques	e. le diplôme de Master : bioingénieur en sciences et technologies de l'environnement f. le diplôme de Master : bioingénieur en gestion des forêts et des espaces naturels g. le diplôme de Master : bioingénieur en sciences agronomiques
Art, culture et techniques artistiques	b. un diplôme de Master en architecture, ou artistiques	b. un diplôme de Master en architecture
Art, culture et techniques artistiques dans une spécificité à préciser	e. s'il n'existe pas de titre visé aux points précédents, le diplôme de Bachelier en techniques de l'image ou le diplôme de Bachelier en techniques graphiques	e. s'il n'existe pas de titre visé aux points précédents, le diplôme de Bachelier en techniques de l'image, toutes orientations ou le diplôme de Bachelier en techniques graphiques, toutes orientations, complété par un diplôme de Master en gestion globale du numérique
Biochimie	d. le diplôme de Master bio ingénieur	d. le diplôme de Master : bioingénieur en chimie et bioindustries e. le diplôme de Master : bioingénieur en sciences et technologies de l'environnement f. le diplôme de Master : bioingénieur en gestion des forêts et des espaces naturels g. le diplôme de Master : bioingénieur en sciences agronomiques

Annexe 2 Liste des titres requis pour les cours à conférer requérant un grade de master		
Cours à conférer	Ancien(s) Titre(s) requis Annexe 2 avant l'entrée en vigueur du présent décret	Nouveau(x) Titre(s) requis Annexe 2 du présent décret
	h. le diplôme de Master en sciences de l'ingénieur industriel en agronomie	k. le diplôme de Master en sciences de l'ingénieur industriel en agronomie, toutes orientations
	i. le diplôme de Master en sciences de l'ingénieur industriel, finalités chimie ou biochimie	l. le diplôme de Master en sciences de l'ingénieur industriel, orientations chimie ou biochimie
	j. le diplôme de Master en sciences agronomiques	supprimé
	k. le diplôme de Master en sciences industrielles - finalité chimie ou biochimie	supprimé
Biologie	h. le diplôme de Master bio ingénieur	h. le diplôme de Master : bioingénieur en chimie et bioindustries i. le diplôme de Master : bioingénieur en sciences et technologies de l'environnement j. le diplôme de Master : bioingénieur en gestion des forêts et des espaces naturels k. le diplôme de Master : bioingénieur en sciences agronomiques
	j. le diplôme de Master en sciences de l'ingénieur industriel, finalité biochimie	n. le diplôme de Master en sciences de l'ingénieur industriel, orientation biochimie
	k. le diplôme de Master en sciences de l'ingénieur industriel en agronomie	o. le diplôme de Master en sciences de l'ingénieur industriel en agronomie, toutes orientations
	l. le diplôme de Master en sciences industrielles - finalité biochimie	supprimé
	m. le diplôme de Master en sciences agronomiques	supprimé
Chimie	i. le diplôme de Master en sciences de l'ingénieur industriel - finalités chimie, biochimie, emballage et conditionnement, industrie	i. le diplôme de Master en sciences de l'ingénieur industriel, orientations chimie, biochimie, génie énergétique durable, industrie
	j. le diplôme de Master en sciences de l'ingénieur industriel en agronomie	j. le diplôme de Master en sciences de l'ingénieur industriel en agronomie, toutes orientations
	k. le diplôme de Master en sciences industrielles - finalité chimie	supprimé
	m. le diplôme de Master en sciences agronomiques	supprimé
Communication	d. le diplôme de Master en communication appliquée spécialisée	d. le diplôme de Master en communication appliquée spécialisée - Animation socioculturelle et éducation permanente e. le diplôme de Master en communication appliquée spécialisée - Éducation aux médias f. le diplôme de Master en communication appliquée spécialisée - Publicité et communication commerciale g. le diplôme de Master en communication appliquée spécialisée - Relations publiques

Annexe 2 Liste des titres requis pour les cours à conférer requérant un grade de master		
Cours à conférer	Ancien(s) Titre(s) requis Annexe 2 avant l'entrée en vigueur du présent décret	Nouveau(x) Titre(s) requis Annexe 2 du présent décret
	f. le diplôme de Master en communication appliquée	i. le diplôme de Master en communication appliquée - Animation socioculturelle et éducation permanente j. le diplôme de Master en communication appliquée - Publicité et communication commerciale k. le diplôme de Master en communication appliquée - Relations publiques
	h. le diplôme de Master en arts du spectacle et techniques de diffusion et de communication	m. le diplôme de Master en arts du spectacle et techniques de diffusion et de communication, toutes orientations
Construction	e. le diplôme de Master en sciences de l'ingénieur industriel, finalités construction, géomètre, industrie	e. le diplôme de Master en sciences de l'ingénieur industriel, orientations construction, génie énergétique durable, géomètre, industrie
	f. le diplôme de Master en sciences industrielles – finalités construction, géomètre, industrie	supprimé
Dessin et éducation plastique	le diplôme de Master en arts plastiques, visuels et de l'espace	Un diplôme de Master du domaine des arts plastiques, visuels et de l'espace en relation avec la spécificité visée par la haute école
Droit	d. le diplôme de Master en gestion publique	d. le diplôme de Master en gestion publique, toutes orientations
Education physique	le diplôme de Master en sciences de la motricité	le diplôme de Master en sciences de la motricité, toutes orientations
Electricité, électronique, informatique industrielle, télécommunications	g. le diplôme de Master en sciences de l'ingénieur industriel, finalités Automatisation, Electricité, Electromécanique, Electronique, Industrie, Informatique	g. le diplôme de Master en sciences de l'ingénieur industriel, orientations Aérotechnique, Automatisation, Electricité, Electromécanique, Electronique, Génie énergétique durable, Industrie, Informatique
	h. le diplôme de Master en sciences industrielles, finalités Automatisation, Electricité, Electromécanique, Electronique, Industrie, Informatique	supprimé
Electromécanique, mécanique, énergie	d. le diplôme de Master en sciences de l'ingénieur industriel, finalités Automatisation, Electromécanique, Génies physique et nucléaire, Industrie, Mécanique	d. le diplôme de Master en sciences de l'ingénieur industriel, orientations Aérotechnique, Automatisation, Electromécanique, Génies physique et nucléaire, Génie énergétique durable, Industrie, Mécanique
	e. le diplôme de Master en sciences industrielles, finalités Automatisation, Electromécanique, Génies physique et nucléaire, Industrie, Mécanique	supprimé
Géographie	a. le diplôme de Master en sciences géographiques	a. le diplôme de Master en sciences géographiques, toutes orientations
Histoire de l'art	le diplôme de Master en histoire de l'art et archéologie	le diplôme de Master en histoire de l'art et archéologie, toutes orientations
Informatique de gestion	c. le diplôme de Master en information et communication	supprimé

Annexe 2 Liste des titres requis pour les cours à conférer requérant un grade de master		
Cours à conférer	Ancien(s) Titre(s) requis Annexe 2 avant l'entrée en vigueur du présent décret	Nouveau(x) Titre(s) requis Annexe 2 du présent décret
	d. le diplôme de Master ingénieur civil	c. le diplôme de Master : ingénieur civil biomédical d. le diplôme de Master : ingénieur civil des constructions, ou e. le diplôme de Master : ingénieur civil des mines et géologue f. le diplôme de Master : ingénieur civil électricien g. le diplôme de Master : ingénieur civil électromécanicien h. le diplôme de Master : ingénieur civil en aérospatiale i. le diplôme de Master : ingénieur civil en chimie et science des matériaux j. le diplôme de Master : ingénieur civil en informatique k. le diplôme de Master : ingénieur civil en informatique et gestion l. le diplôme de Master : ingénieur civil en mathématiques appliquées m. le diplôme de Master : ingénieur civil en science des données n. le diplôme de Master : ingénieur civil mécanicien o. le diplôme de Master : ingénieur civil physicien
	e. le diplôme de Master en sciences économiques	supprimé
	f. le diplôme de Master en sciences de gestion	supprimé
	h. le diplôme de Master en statistiques	q. le diplôme de Master en statistiques, toutes orientations
	l. le diplôme de Master en sciences de l'ingénieur industriel	u. le diplôme de Master en sciences de l'ingénieur industriel, toutes orientations
	m. le diplôme de Master en sciences de l'ingénieur industriel en agronomie	v. le diplôme de Master en sciences de l'ingénieur industriel en agronomie, toutes orientations
	n. le diplôme de Master en sciences industrielles	supprimé
	o. le diplôme de Master en sciences agronomiques	supprimé
Langue française	a. le diplôme de Master en langues et littératures françaises et romanes	a. le diplôme de Master en langues et lettres françaises et romanes, orientation générale
	b. le diplôme de Master en langues et littératures françaises et romanes, or. français langue étrangère	b. le diplôme de Master en langues et lettres françaises et romanes, orientation français langue étrangère
	c. le diplôme de Master en langues et littératures anciennes, or. classiques	c. le diplôme de Master en langues et lettres, orientation classiques
Langue(s) étrangère(s) [avec mention de la (des) langue(s) étrangère(s)]	a. le diplôme de Master en langues et littératures modernes	a. le diplôme de Master en langues et lettres modernes, orientation générale
	b. le diplôme de Master en langues et littératures modernes, or. germaniques	b. le diplôme de Master en langues et lettres modernes, orientation germaniques
	c. le diplôme de Master en langues et littératures modernes, or. slaves	c. le diplôme de Master en langues et lettres modernes, orientation slaves
	d. le diplôme de Master en langues et littératures modernes, or. orientales	d. le diplôme de Master en langues et lettres modernes, orientation orientales

Annexe 2 Liste des titres requis pour les cours à conférer requérant un grade de master		
Cours à conférer	Ancien(s) Titre(s) requis Annexe 2 avant l'entrée en vigueur du présent décret	Nouveau(x) Titre(s) requis Annexe 2 du présent décret
	e. le diplôme de Master en langues et littératures françaises et romanes f. le diplôme de Master en langues et littératures françaises et romanes, or. français langue étrangère	f. le diplôme de Master en langues et lettres françaises et romanes, toutes orientations
Langues anciennes	a. le diplôme de Master en langues et littératures anciennes, or. classiques	a. le diplôme de Master en langues et lettres anciennes, orientation classique
Morale	a. le diplôme de Master en philosophie délivré par un établissement Morale d'enseignement non confessionnel	a. le diplôme de Master en philosophie délivré par un établissement d'enseignement non confessionnel
Musique et éducation musicale	a. le diplôme de Master en musique b. le diplôme de capacité pour l'enseignement de la musique vocale dans les établissements d'enseignement moyen et d'enseignement normal de l'Etat du troisième degré, délivré par le jury institué par le Gouvernement, au plus tard avant l'entrée en vigueur du décret du 19 février 2009	Un diplôme du domaine de la musique en relation avec la spécificité visée par la haute école
Philosophie	a. le diplôme de Master en philosophie, ou Philosophie	a. le diplôme de Master en philosophie
Physique	a. le diplôme de Master ingénieur civil (toutes spécialités)	a. le diplôme de Master : ingénieur civil biomédical b. le diplôme de Master : ingénieur civil des constructions, ou c. le diplôme de Master : ingénieur civil des mines et géologue d. le diplôme de Master : ingénieur civil électricien e. le diplôme de Master : ingénieur civil électromécanicien f. le diplôme de Master : ingénieur civil en aérospatiale g. le diplôme de Master : ingénieur civil en chimie et science des matériaux h. le diplôme de Master : ingénieur civil en informatique i. le diplôme de Master : ingénieur civil en informatique et gestion j. le diplôme de Master : ingénieur civil en mathématiques appliquées k. le diplôme de Master : ingénieur civil en science des données l. le diplôme de Master : ingénieur civil mécanicien m. le diplôme de Master : ingénieur civil physicien
	e. le diplôme de Master en statistiques	q. le diplôme de Master en statistiques, toutes orientations
	g. le diplôme de Master en sciences de l'ingénieur industriel	s. le diplôme de Master en sciences de l'ingénieur industriel, toutes orientations
	h. le diplôme de Master en sciences de l'ingénieur industriel en agronomie	t. le diplôme de Master en sciences de l'ingénieur industriel en agronomie, toutes orientations
	i. le diplôme de Master en sciences industrielles	supprimé
j. le diplôme de Master en sciences agronomiques	supprimé	

Annexe 2 Liste des titres requis pour les cours à conférer requérant un grade de master		
Cours à conférer	Ancien(s) Titre(s) requis Annexe 2 avant l'entrée en vigueur du présent décret	Nouveau(x) Titre(s) requis Annexe 2 du présent décret
Sciences biomédicales	f. le diplôme de Bachelier en soins infirmiers complété par le Master en science de la santé publique	supprimé
	g. le diplôme de Master en sciences de la motricité	f. le diplôme de Master en sciences de la motricité, toutes orientations
Sciences économiques	a. le diplôme de Master en sciences économiques	a. le diplôme de Master en sciences économiques, toutes orientations
	h. le diplôme de Master en gestion publique	h. le diplôme de Master en gestion publique, toutes orientations
Sciences mathématiques	a. le diplôme de Master ingénieur civil (toutes spécialités)	a. le diplôme de Master : ingénieur civil biomédical b. le diplôme de Master : ingénieur civil des constructions c. le diplôme de Master : ingénieur civil des mines et géologue d. le diplôme de Master : ingénieur civil électricien e. le diplôme de Master : ingénieur civil électromécanicien f. le diplôme de Master : ingénieur civil en aérospatiale g. le diplôme de Master : ingénieur civil en chimie et science des matériaux h. le diplôme de Master : ingénieur civil en informatique i. le diplôme de Master : ingénieur civil en informatique et gestion j. le diplôme de Master : ingénieur civil en mathématiques appliquées k. le diplôme de Master : ingénieur civil en science des données l. le diplôme de Master : ingénieur civil mécanicien m. le diplôme de Master : ingénieur civil physicien
	c. le diplôme de Master en statistiques	o. le diplôme de Master en statistiques, toutes orientations
	g. le diplôme de Master en sciences de l'ingénieur industriel	s. le diplôme de Master en sciences de l'ingénieur industriel, toutes orientations
	h. le diplôme de Master en sciences de l'ingénieur industriel en agronomie	t. le diplôme de Master en sciences de l'ingénieur industriel en agronomie, toutes orientations
	i. le diplôme de Master en sciences industrielles	supprimé
	j. le diplôme de Master en sciences agronomiques	supprimé
Sciences politiques	a. le diplôme de Master en sciences politiques Sciences politiques	a. le diplôme de Master en sciences politiques, toutes orientations
	c. le diplôme de Master en gestion publique	c. le diplôme de Master en gestion publique, toutes orientations
Sciences sociales	j. le diplôme de Master en sciences politiques	e. le diplôme de Master en sciences politiques, toutes orientations

Annexe 2 Liste des titres requis pour les cours à conférer requérant un grade de master		
Cours à conférer	Ancien(s) Titre(s) requis Annexe 2 avant l'entrée en vigueur du présent décret	Nouveau(x) Titre(s) requis Annexe 2 du présent décret
	<p>c. le diplôme de Master en sciences et technologies de l'information et de la communication</p> <p>f. le diplôme de Master en information et communication</p> <p>g. le diplôme de Master en sociologie</p> <p>h. le diplôme de Master en communication appliquée spécialisée</p> <p>i. le diplôme de Master en communication appliquée</p> <p>k. le diplôme de Master en presse et information spécialisée</p> <p>l. le diplôme de Master en presse et information</p> <p>o. le diplôme de Master en criminologie</p> <p>p. le diplôme de Master en sciences de l'éducation</p> <p>q. le diplôme de Master en sciences de la famille et de la sexualité</p> <p>r. le diplôme de Master en sciences psychologiques</p>	supprimés
Sciences technologiques	a. le diplôme de Master ingénieur civil (toutes spécialités)	<p>a. le diplôme de Master : ingénieur civil biomédical</p> <p>b. le diplôme de Master : ingénieur civil des constructions</p> <p>c. le diplôme de Master : ingénieur civil des mines et géologue</p> <p>d. le diplôme de Master : ingénieur civil électricien</p> <p>e. le diplôme de Master : ingénieur civil électromécanicien</p> <p>f. le diplôme de Master : ingénieur civil en aérospatiale</p> <p>g. le diplôme de Master : ingénieur civil en chimie et science des matériaux</p> <p>h. le diplôme de Master : ingénieur civil en informatique</p> <p>i. le diplôme de Master : ingénieur civil en informatique et gestion</p> <p>j. le diplôme de Master : ingénieur civil en mathématiques appliquées</p> <p>k. le diplôme de Master : ingénieur civil en science des données</p> <p>l. le diplôme de Master : ingénieur civil mécanicien</p> <p>m. le diplôme de Master : ingénieur civil physicien</p>
	b. le diplôme de Master bio ingénieur (toutes spécialités)	<p>n. le diplôme de Master : bioingénieur en chimie et bioindustries</p> <p>o. le diplôme de Master : bioingénieur en sciences et technologies de l'environnement</p> <p>p. le diplôme de Master : bioingénieur en gestion des forêts et des espaces naturels</p> <p>q. le diplôme de Master : bioingénieur en sciences agronomiques</p>
	c. le diplôme de Master en sciences de l'ingénieur industriel	r. le diplôme de Master en sciences de l'ingénieur industriel, toutes orientations
	d. le diplôme de Master en sciences de l'ingénieur industriel en agronomie	s. le diplôme de Master en sciences de l'ingénieur industriel en agronomie, toutes orientations
	e. le diplôme de Master en sciences industrielles	supprimé

Annexe 2 Liste des titres requis pour les cours à conférer requérant un grade de master		
Cours à conférer	Ancien(s) Titre(s) requis Annexe 2 avant l'entrée en vigueur du présent décret	Nouveau(x) Titre(s) requis Annexe 2 du présent décret
	f. le diplôme de Master en sciences agronomiques	supprimé
Soins infirmiers	a. le diplôme de Bachelier en soins infirmiers complété par le Master en sciences de la santé publique	a. le diplôme de Bachelier infirmier responsable en soins généraux complété par le Master en sciences de la santé publique
	b. le diplôme de Bachelier en soins infirmiers complété par le Master en sciences de la famille et de la sexualité	b. le diplôme de Bachelier infirmier responsable en soins généraux complété par le Master en sciences de la famille et de la sexualité
Techniques de développements en informatique	c. le diplôme de Master en sciences de l'ingénieur industriel, finalités électronique ou informatique	c. le diplôme de Master en sciences de l'ingénieur industriel, orientations électronique ou informatique
Techniques graphiques et infographiques	d. le diplôme de Master en sciences de l'ingénieur industriel, finalité informatique	d. le diplôme de Master en sciences de l'ingénieur industriel, orientation informatique
	g. le diplôme de Master en information et communication	supprimé
	h. le diplôme de Master en arts plastiques, visuels et de l'espace	g. le diplôme de Master en arts plastiques, visuels et de l'espace, toutes orientations
	i. le diplôme de Master en sciences industrielles – finalité informatique	supprimé
Textile, emballage et conditionnement	c. diplôme de Master en sciences de l'ingénieur industriel, finalités chimie, emballage et conditionnement, textile	c. le diplôme de Master en sciences de l'ingénieur industriel, orientation chimie
	d. le diplôme de Master en sciences industrielles – finalités chimie, emballage et conditionnement, textile	supprimé
Tourisme	Le diplôme de Master en sciences et gestion du tourisme	le diplôme de Master en sciences et gestion du tourisme et des loisirs

Vu pour être annexé au décret modifiant certaines dispositions du décret du 8 février 1999 relatif aux fonctions et titres des membres du personnel enseignant des hautes écoles organisées ou subventionnées par la Communauté française

Bruxelles, le 28 mai 2020.

Le Ministre-Président,

P.-Y. JEHOLET

La Ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la promotion sociale,
de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice,
de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles,

V. GLATIGNY

VERTALING

MINISTERIE VAN DE FRANSE GEMEENSCHAP

[C – 2020/21126]

28 MEI 2020. — Decreet tot wijziging van sommige bepalingen van het decreet van 8 februari 1999 betreffende de ambten en bekwaamheidsbewijzen van de leden van het onderwijzend personeel in de Hogescholen ingericht of gesubsidieerd door de Franse Gemeenschap

Het Parlement van de Franse Gemeenschap heeft aangenomen en Wij, Regering, bekrachtigen hetgeen volgt:

HOOFDSTUK I. — *Bijlagen*

Artikel 1. In het decreet van 8 februari 1999 betreffende de ambten en bekwaamheidsbewijzen van de leden van het onderwijzend personeel in de Hogescholen ingericht of gesubsidieerd door de Franse Gemeenschap, wordt bijlage 1 vervangen door bijlage 1 van dit decreet.

Art. 2. In hetzelfde decreet wordt bijlage 2 vervangen door bijlage 2 van dit decreet.

HOOFDSTUK II. — *Overgangsbepalingen*

Art. 3. In bijlage 1 :

1° stemt de cursus « Praktische vorming bureautica » overeen met de vroegere cursus “bureautica » ;

2° stemt de cursus « Praktische vorming in communicatie en multimedia design » overeen met de vroegere cursus « Praktische vorming in communicatie ».

Art. 4. De overeenstemmingstabel tussen het opschrift van de vereiste bekwaamheidsbewijzen bedoeld in bijlagen 1 en 2 en het opschrift van de vereiste bekwaamheidsbewijzen die van toepassing zijn de dag vóór de inwerkingtreding van dit decreet, wordt vastgesteld overeenkomstig bijlage 3 van dit decreet.

Art. 5. § 1. De personeelsleden die, vóór de inwerkingtreding van dit decreet, aangesteld of aangeworven werden in tijdelijk verband voor onbepaalde duur, alsook de personeelsleden die benoemd of aangeworven werden in vast verband vóór dezelfde datum, worden geacht, naargelang het geval, aangesteld of aangeworven te zijn in tijdelijk verband voor onbepaalde duur of worden benoemd of aangeworven te zijn in vast verband voor de cursussen bedoeld in de bijlage bij dit decreet die overeenstemmen met de prestaties die ze uitgevoerd hebben.

De personeelsleden bedoeld in het eerste lid, blijven hun weddeschaal genieten die de dag voorafgaand aan de inwerkingtreding van dit decreet op hen van toepassing was.

§ 2. De personeelsleden die vóór de inwerkingtreding van dit decreet aangesteld of aangeworven werden in tijdelijk verband voor bepaalde duur, worden geacht aangeworven te zijn in tijdelijk verband voor bepaalde duur voor de cursussen bedoeld in de bijlagen bij dit decreet die overeenstemmen met de prestaties die ze uitgevoerd hebben.

Ze blijven de weddeschaal genieten die de dag voorafgaand aan de inwerkingtreding van dit decreet op hen van toepassing was.

Kondigen dit decreet af, bevelen dat het in het *Belgisch Staatsblad* zal worden bekendgemaakt.

Brussel, 28 mei 2020.

De Minister-President,

P.-Y. JEHOLET

De Vice-President en Minister van Begroting, Ambtenarenzaken,
Gelijke Kansen en belast met het toezicht op “Wallonie-Bruxelles Enseignement”,

Fr. DAERDEN

De Vice-President en Minister van Kind,
Gezondheid, Cultuur, Media en Vrouwenrechten,

B. LINARD

De Minister van Hoger Onderwijs, Onderwijs voor Sociale Promotie, Universitaire Ziekenhuizen,
Hulpverlening aan de Jeugd, Justitiehuisen, Jeugd, Sport en de Promotie van Brussel,

V. GLATIGNY

De Minister van Onderwijs,

C. DESIR

—
Nota

Zitting 2019-2020

Stukken van het Parlement. – Ontwerp van decreet, nr. 82-1. – Commissieverslag, nr. 82-2. – Zittingsamendement(en), nr. 82-3 – Tekst aangenomen tijdens de plenaire vergadering, nr. 82-4.

Integraal verslag. – Bespreking en aanneming. – Vergadering van 27 mei 2020.